

Vous constaterez qu'il s'agit de 1,499 emplois et non de 1,500. Il a ajouté:

... bien qu'environ 1,500 emplois soient supprimés, quelques hommes seulement seront effectivement congédiés. L'expansion normale du ministère des Postes absorbera environ 1,100 fonctionnaires et la diminution normale attribuable à la mise à la retraite et aux démissions devrait englober la majeure partie des autres.

Cela m'impressionne. On m'a appris dans mon enfance le vieil adage: On ne peut avoir le drap et l'argent. Mais nous apprenons dans un seul paragraphe que nous épargnerons au moins 13 millions par an, que 1,499 emplois seront supprimés, et que très peu de fonctionnaires perdront leur emploi. Je n'offenserai personne, j'espère, si je demande encore une fois des chiffres fondés sur la réalité.

Le *Canadian Postal Worker* de juin, juillet et août 1968, volume 4, n° 4, publiait un article intitulé: «La semaine de cinq jours—Qui paie?» Je dois dire que nombre de ces gens habitent des régions urbaines et ne seront pas touchés par l'annonce faite tantôt par le ministre. Voici un extrait de cet article:

La naïveté des dirigeants nationaux est pour nous, à Vancouver, une source continue d'étonnement et de consternation.

Par exemple, lorsque le ministre des Postes a annoncé l'instauration au sein du ministère de la semaine de travail de cinq jours, régime qui entrera en vigueur en février prochain, on n'a pas entendu protester un seul dirigeant national.

Il est évident qu'un changement d'une aussi grande portée devait être prévu longtemps d'avance. On aurait même pu y songer avant les négociations; ce qui signifie que le gouvernement n'avait nullement l'intention de l'annoncer avant la signature du contrat. Ce qui est très astucieux de sa part.

Il est également évident qu'un grand nombre de membres des deux syndicats seront touchés. Avant de connaître les détails et les méthodes de rajustement, et les garanties qu'on nous donnera contre les mises à pied, nous ne sommes certainement pas prêts à dire que les membres s'en réjouiront.

Nous ne sommes pas non plus disposés à nous en remettre aux projets ou aux initiatives du ministre qui semble tenir mordicus à réformer les Postes. Nous comprenons que le gouvernement veuille que le service postal rapporte. Mais nous voulons aussi savoir aux dépens de qui se feront les réformes et à qui on arrachera ces profits.

Les postiers qui seront déplacés, et ceux qui feront six jours de travail en cinq, veulent aussi savoir, sans aucun doute.

J'ai lu dernièrement que le ministre avait l'intention de faire du ministère une entreprise profitable en deux ans. L'intention est louable, et je lui souhaite plein succès dans ses efforts en vue d'améliorer l'administration de cet important ministère. Mais je me méfie de ceux qui accomplissent quelque chose dans un délai fixé. Je me rappelle les 60 jours d'action et ce qu'ils ont donné.

Monsieur l'Orateur, avant de me rasseoir, je voudrais commenter une chose ou deux. Le bill n'est pas mauvais en tout. Je ne trouve rien à dire à ce qui touche à la caisse d'épargne, car je n'y ai pas déposé d'argent que je pourrais perdre. J'y vois certaines améliorations quant aux routes rurales, mais aussi certains risques. Je voudrais en savoir un peu plus long à propos de certains cas spéciaux, par exemple, les instances fort pertinentes présentées par la presse religieuse.

Je me demande si le ministre fera montre d'un peu plus d'imagination en matière de philatélie que ses prédécesseurs. S'il essaie de trouver quelques dollars par-ci par-là, cela même pourrait être amélioré. Peut-être que s'il émettait un timbre à l'effigie du grand Robert Burns, cela aiderait un peu à amortir les frais. Je sais que mon collègue de Nouvelle-Écosse l'approuvera sur ce point.

Ce qui me tracasse, c'est le manque de temps pour étudier une mesure de pareille importance. D'après le bill, un des articles doit entrer en vigueur le 1^{er} novembre, ce qui indique que cet organisme et un autre dans un secteur différent de l'appareil constitutionnel aura réagi avant cette date, car il sera inutile de courir après M. et M^{me}. Tout le monde après le 1^{er} novembre s'ils ont payé quatre et cinq cents pour leurs timbres; il sera impossible de percevoir les cents supplémentaires.

Le temps nous manque pour examiner cette mesure importante et je trouve présomptueux de nous en confier l'étude.

Je vais présenter une motion, mais je tiens d'abord à signaler brièvement de quel esprit elle s'inspire. Nous sommes d'avis que cette mesure doit être confiée à un comité permanent. Nous espérons qu'on ordonnera au comité de siéger pendant une période limitée ou qu'on le lui fera comprendre officiellement ou officieusement. Nous aimerions voir la deuxième lecture de la mesure annoncée au *Feuilleton*. Nous ne tenons pas à causer des retards indus aux délibérations. C'est dans cet esprit que je vais proposer la motion suivante dans le but d'accélérer l'adoption de cette mesure et de renseigner davantage le public que nous représentons. Je propose, appuyé par l'honorable député de Hamilton-Kent (M. McCutcheon).

Que tous les mots après «que» dans ladite motion soient supprimés et remplacés par le passage suivant:

«Que l'examen de ce bill soit différé jusqu'à ce que le comité permanent des transports et communications ait examiné le fond de cette mesure.»